



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.1, 2.3 et 2.4

N° de la demande : 2013-0578

Demande : Nouvelle préparation commerciale : Nouvelle garantie et nouveaux produits de formulation (identité et proportion)

Produit : Xiren

Numéro d'homologation : 32150

Matière active (m.a.) : Métaldéhyde

Numéro de document de l'ARLA : 2585867

Objet de la demande

La présente demande vise à homologuer un nouveau produit à usage domestique contenant la matière active de qualité technique métaldéhyde. Xiren est un molluscicide utilisé pour la suppression des limaces et des escargots sur les plantes ornementales, les légumes et les petits fruits.

Évaluation des propriétés chimiques

Le produit Xiren est mis au point sous forme solide (macrogranulés) contenant du métaldéhyde à une concentration nominale de 3,0 %. Cette préparation commerciale a une densité de 0,84 g/mL et un pH de 5,9 à 7,9. Les exigences chimiques visant Xiren sont satisfaites.

Évaluation des risques pour la santé

Le produit Xiren présente une faible toxicité aiguë après exposition par voie orale, cutanée et par inhalation. Il cause une irritation oculaire minime et ne provoque aucune irritation cutanée chez le lapin. Ce produit est considéré comme étant un sensibilisant cutané potentiel.

Le niveau d'exposition des particuliers qui manipulent et appliquent Xiren sur la surface du sol des serres ou du sol extérieur dans les environs des cultures homologuées ne devrait pas être plus élevé que celui associé aux produits actuellement homologués. Bien que l'on s'attende à ce que l'exposition après application soit négligeable, l'accès aux zones traitées est interdit aux enfants lorsqu'il y a présence de macrogranulés. Les risques pour les particuliers, y compris les enfants, dans les zones résidentielles sont acceptables lorsqu'ils suivent les précautions et les directives indiquées sur l'étiquette.

Des données sur les résidus préalablement examinées, qui provenaient d'essais en champ menés dans ou sur les mûres, le chou, la laitue, les fraises et les tomates, ont été réévaluées dans le cadre de cette demande. L'exposition aux résidus dans les produits végétaux ne posera aucun risque

inacceptable pour toute sous-population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

Des données sur les spécifications du produit et des données environnementales sur la toxicité aiguë chez les abeilles domestiques étaient requises pour accorder l'homologation de Xiren. L'utilisation de ce produit ne devrait pas présenter plus de risques environnementaux étant donné que les doses d'application sont inférieures à celles actuellement homologuées. Les préoccupations environnementales sont atténuées par l'étiquette en vigueur.

Évaluation de la valeur

Compte tenu des données de trois essais et des renseignements fournis par le demandeur, l'utilisation du molluscicide Xiren sous forme de macrogranulés à des doses de 70 g/100 m² sur les légumes, les petits fruits, les artichauts (culture annuelle ou vivace) et les plantes ornementales (de serre et extérieures) a été étayée par l'allégation « attire et détruit les limaces et les escargots ». Des intervalles entre les applications de 21 jours dans le cas des plantes ornementales, de 18 jours dans le cas des artichauts et de 14 jours dans le cas de toutes les autres cultures ont aussi été corroborés. Une allégation selon laquelle le produit conserve son efficacité après l'arrosage a aussi été étayée.

Conclusion

Après examen de la demande, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a accordé l'homologation complète du produit Xiren pour la suppression des limaces et des escargots sur les plantes ornementales, les légumes et les petits fruits.

References

PMRA

Document

Number	Reference
2268226	2012, US-LON-A Product Identity, Manufacturing Process, Impurity Discussion and Certified Limits, DACO: 3.2.1,3.2.2,3.2.3,3.4.1,3.4.2 CBI
2268227	2012, CBI: US-LON-A Product Identity, Manufacturing Process, Impurity Discussion and Certified Limits, DACO: 3.2.1,3.2.2,3.2.3,3.4.1,3.4.2 CBI
2268228	2012, CSF Wider Limits Justification, DACO: 3.3.1 CBI
2268229	2011, LON10001M Phsio-chemical Properties, DACO: 3.5.1,3.5.2,3.5.3,3.5.4,3.5.6,3.5.7 CBI
2268231	2013, General Information and waivers, DACO: 3.5.11, 3.5.12, 3.5.13, 3.5.14, 3.5.15, 3.5.8, 3.5.9 CBI
2268232	2012, LON10001M Two Year Storage Stability (Interim report, 12 month data), DACO: 3.5.10,4.6.3 CBI
2269548	2013, Product Identification, DACO: 3.1.1,3.1.2,3.1.3,3.1.4 CBI

- 2269556 2013, Container Description, DACO: 3.5.5 CBI
- 2307786 2012, US-LON-H Product Identity, Manufacturing Process, Impurity Discussion and Certified Limits, DACO: 3.2.1,3.2.2,3.2.3,3.3.1,3.4.1 CBI
- 2307788 2012, CBI: US-LON-H Product Identity, Manufacturing Process, Impurity Discussion and Certified Limits, DACO: 3.2.1,3.2.2,3.2.3,3.3.1,3.4.1 CBI
- 2268232 2012, LON10001M Two Year Storage Stability (Interim report, 12 month data), DACO: 3.5.10 CBI
- 2268234 2010, Acute Oral Toxicity Study of Test Item LON20001M in Rats, DACO: 4.6.1
- 2268235 2010, Acute Dermal Toxicity (Limit Test) with LON20001M in the Rat, DACO: 4.6.2
- 2268236 2010, Acute Eye Irritation Study with LON20001M, DACO: 4.6.4
- 2268237 2010, Acute Skin Irritation Study with LON20001M, DACO: 4.6.5
- 2268238 2010, Skin Sensitisation Test (Guinea Pig Maximisation Test) with LON20001M, DACO: 4.6.6
- 2268239 2013, Waiver Request, DACO: 4.6.3
- 2279044 2013 Use Description/Scenario DACO 5.2
- 2268241 2012, M2011_01: Molluscicide caged arena study Efficacy Trials Agro 7 Kg/ha DACO 10.2.3.3
- 2268243 2012, M2011_07: Molluscicide caged arena study Efficacy Arion lusitanicus s.l DACO 10.2.3.3
- 2363643 2013, Efficacy evaluation of LON10001M against snails on tomato in 2013 Caged Arena Trial (Spain) DACO 10.2.3.3
- 2363638 2013, Product Specifications. DACO 8.6
- 2424507 1999. LZ1060.00: An Acute Oral Toxicity Study with the Honey Bee. DACO 9.2.4.2.

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.